



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

N° 3310-CA3-SD



N° 10963 * 30
MODÈLE OBLIGATOIRE
(art. 287 du CGI)

PÉRIODE DE DÉCLARATION Du 01/06/2025 au 30/06/2025

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr, rubrique "Contact".

Adresse du service

SIE DE CAHORS
HOTEL DES IMPOTS 83 Rue Victor HUGO
46009 CAHORS

Identification
du
destinataire

Nom ou dénomination

SASU ASN - ENERGIE

Adresse

Pépinière d'entreprises Cadurcia

35 rue Gamas
46230 FONTANES

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime	
4600100	332247	01	7 06 25			651	RT	33224701

N° d'identification de l'établissement (SIRET) 899143945 00017

Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) FR 72 899143945

Cocher la case ci-contre si vous agissez en qualité de représentant d'un assujéti unique mentionné à l'article 256 C du CGI. ATTENTION : vous êtes tenu de déclarer les opérations réalisées par l'ensemble des membres de l'assujéti unique et de payer, le cas échéant, la TVA nette due correspondante. Cette déclaration doit impérativement être accompagnée d'une annexe n° 3310-M-AU par membre, détaillant les opérations réalisées par chaque membre concerné.

0001 ☐

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI). Le cas échéant vous devez cocher impérativement la case ci-contre (Y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005 ☐

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case à droite

0010 ☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310-NOT-SD)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : 24/07/2025 Signature :

Somme :

Date :

Pénalités :

Téléphone :

N° PEC

Taux 5 % 9005

N° d'opération

Taux % 9006

Taux % 9007

Paiement par virement bancaire : ☐

Paiement par imputation * : ☐

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)

Si vous payer par virement(s), précisez-en le nombre

Date de réception :

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Vous devez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr rubrique "professionnels".

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).